Banque commune d'épreuves des écoles de management (BCE), France

# Session 2013, filière ECT

## Économie-droit ESSEC

Durée : 4 heures

### Ce que traite le sujet

- Économie, note de synthèse
- Économie, réflexion argumentée
- Droit, mise en situation juridique
- Droit, veille juridique

**Sujet reproduit sans retouche à partir de la page suivante.**

Résumé des parties, chapitres de cours liés et autres années :
prepahelp.com/annales/bce/ect/2013/eco-droit-essec

Prepa Help ne revendique aucun droit sur le sujet, propriété de l'organisateur du concours.

**Code épreuve : 273**

BANQUE COMMUNE D'EPREUVES

CONCOURS D'ADMISSION DE 2013

Concepteur : ESSEC

---

**OPTION TECHNOLOGIQUE**

# ÉCONOMIE / DROIT

Mardi 30 avril de 14h à 18h

---

***Les deux sujets de l'épreuve « Economie » et « Droit » seront traités sur des copies séparées.***

Rappel : Les candidats ne doivent faire usage d'aucun document ; l'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.



**Tournez la page S.V.P.**

## Epreuve d'économie-droit

***L'épreuve d'économie-droit est structurée en une partie «Economie», composée de deux parties : la note de synthèse et la réflexion argumentée et d'une partie «Droit», elle aussi composée de deux parties : la mise en situation juridique et la veille juridique. Les candidats doivent traiter l'ensemble.***

## ECONOMIE (50% de la note globale)

### PREMIERE PARTIE : NOTE DE SYNTHESE

A partir du dossier documentaire suivant, vous ferez une note de synthèse de 500 mots environ (à plus ou moins 10%) sur **le Socle de protection sociale.**

**Composition du dossier documentaire** :

- **Document 1** : Le dispositif du Socle de protection sociale, Rapport du groupe consultatif présidé par Michelle Bachelet, mis en place par le BIT avec la collaboration de l'OMS, « Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive », 2011
- **Document 2** : Un socle français ?, Martin Hirsch, Revue de la mutualité interprofessionnelle, avril 2011
- **Document 3** : Les dépenses sociales dans le monde, OCDE (2012), « Toujours plus d'inégalité : pourquoi les écarts de revenus se creusent »
- **Document 4** : Des difficultés de la mise en place du Socle de protection sociale ?, Christian Jacquier, Département de la Sécurité sociale du BIT, CFDT, 2011
- **Document 5 :** L'escalier de la sécurité sociale, Organisation internationale du travail, 2012

**Dossier documentaire :**

**Document 1 : Le dispositif du Socle de protection sociale**

**Le défi**

On ne saurait sous-estimer les défis sociaux auxquels doit faire face la planète. En 2010, le PIB mondial était dix fois plus important qu'en 1950. Et cependant, malgré la période de forte croissance économique qui a suivi l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, l'accès aux prestations et aux services d'une protection sociale adaptée reste le privilège d'un petit nombre.

Les statistiques actuelles sur la pauvreté et les privations dans le monde sont éloquentes: environ 5,1 milliards de personnes, soit 75 pour cent de la population mondiale, ne sont pas couvertes par une sécurité sociale adaptée et 1,4 milliard vivent encore avec moins de 1,25 dollar E.-U. par jour; 2,6 milliards, soit 38 pour cent de la population mondiale, n'ont pas accès à une latrine simple améliorée et 884 millions à une source d'eau salubre améliorée; 925

millions de personnes sont chaque année dans une situation financière catastrophique et 100 millions passent chaque année au-dessous du seuil de pauvreté parce qu'elles sont obligées de payer des soins de santé.
Si la mondialisation a été une source d'opportunités pour les personnes à même de saisir celles-ci, elle en a laissé un très grand nombre – ces quelques chiffres en témoignent – sans protection contre les nouveaux défis et transformations mondiaux, qui ne sont pas sans avoir de profondes répercussions au niveau national et local. La persistance d'un si grand nombre de personnes exclues représente un énorme gaspillage de potentiel économique et humain, ce qui est d'une importance particulière pour les pays n'offrant qu'une faible couverture vieillesse et santé, dans un contexte de vieillissement démographique accéléré.
Que vient faire ici la protection sociale? Ce rapport montre qu'elle peut jouer un rôle crucial pour soulager les populations de la crainte de la pauvreté et du dénuement, et les faire bénéficier des promesses de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'extension de la protection sociale, à partir de socles sociaux de base, est ce qui manque pour que la mondialisation soit inclusive et plus juste.
Elle peut en outre aider les individus à adapter leurs compétences pour surmonter les contraintes faisant obstacle à leur pleine participation à un environnement économique et social changeant, ce qui contribuera à stimuler l'activité productive, laquelle contribuera en retour à développer à court et à long terme le capital humain. Le rapport montre que la protection sociale a aidé à stabiliser la demande globale en temps de crise et à accroître la résilience face aux chocs économiques, contribuant à accélérer la reprise et à retrouver un chemin de développement plus inclusif et plus durable. La protection sociale est un investissement gagnant-gagnant, qui paie à la fois à court terme, compte tenu de ses effets en tant que stabilisateur automatique, et à long terme, grâce à son impact sur la productivité et le développement humain.
Les récentes évolutions en matière de protection sociale attestent de progrès remarquables dans l'extension de la couverture, mais ce rapport estime qu'il faut et que l'on peut encore faire beaucoup plus. Il souligne également que les politiques et les programmes adoptés dans le cadre du socle de protection sociale peuvent avoir un impact immense.

**Le socle de protection sociale**
Le socle de protection sociale a été conçu par l'OIT (Organisation internationale du travail), puis adopté par le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies et par les chefs d'Etat et de gouvernement, lors du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2010, comme un ensemble intégré de mesures conçues pour garantir à tous, en particulier les groupes vulnérables, une sécurité du revenu et un accès aux services sociaux essentiels ainsi que pour protéger les individus et les rendre autonomes tout au long de la vie.
Il garantit:

*a)* une sécurité du revenu de base, sous la forme de divers transferts sociaux (en espèces ou en nature), comme les pensions pour les personnes âgées ou handicapées, les allocations familiales, les allocations de soutien au revenu et/ou les garanties d'emploi, ainsi que les services pour les chômeurs et les travailleurs pauvres;

*b)* un accès financièrement abordable aux services sociaux essentiels en matière de santé, d'eau potable et d'assainissement, d'éducation, de sécurité alimentaire, de logement et autres domaines définis en fonction des priorités nationales.

Le concept fait partie d'une stratégie bidimensionnelle d'extension de la sécurité sociale, comprenant un ensemble de garanties sociales de base pour tous (dimension horizontale). (...)



**Tournez la page S.V.P.**

**Pourquoi nous avons besoin d'un socle de protection sociale**

La notion de socle de protection sociale se fonde sur les principes partagés de justice sociale et sur le droit universel pour toute personne à la sécurité sociale et à un niveau de vie suffisant à sa santé, à son bien-être et à ceux de sa famille. (...) L'idée maîtresse, ici, est que personne ne devrait vivre au-dessous d'un certain niveau de revenu et que toute personne devrait pouvoir avoir accès au moins à des services sociaux. (...)

Un grand nombre de pays ont déjà intégré les principaux éléments et aspects pratiques du socle dans leurs systèmes de protection sociale. Dans les pays à revenu faible et moyen, plusieurs indicateurs montrent que l'accès aux programmes de sécurité sociale est étroitement lié à une réduction de la pauvreté et des inégalités, outre d'autres transformations sociales. Les études déjà réalisées montrent ainsi que des programmes de modestes transferts en espèces pour les enfants et les personnes âgées sont susceptibles de combler largement les écarts de pauvreté.

L'efficacité des mesures relevant du socle de protection sociale dans la réduction de la pauvreté, la limitation des inégalités et la promotion d'une croissance économique équitable est déjà bien établie dans les pays développés. Dans les pays de l'OCDE, on estime que les niveaux de pauvreté et d'inégalité sont approximativement la moitié de ce qu'ils seraient en l'absence de ces dispositifs de protection sociale. Cela dit, la réduction considérable de la pauvreté dans ces pays reflète également la combinaison de mesures relevant du socle et de formes plus élargies de sécurité sociale. Ce constat doit donner à tous les pays ayant déjà créé un socle social solide la volonté de passer à l'étape suivante et de développer la dimension verticale de la protection sociale. (...)

Ces dernières années ont apporté la preuve manifeste que les actions relevant du socle de protection sociale sont d'une grande utilité en temps de crise. Pendant la crise économique et financière, les mesures de protection sociale du type socle ont joué un rôle efficace de stabilisateurs contracycliques. Elles ont contribué à atténuer son impact négatif sur les marchés du travail, à préserver la cohésion sociale et à stimuler la demande agrégée. Dans plusieurs pays, l'effet combiné de cet effort a enfin aidé et stimulé la reprise économique. Plus largement, l'approche basée sur le revenu inspirée du socle peut contribuer à combattre les déséquilibres de l'économie mondiale en favorisant une réduction de l'épargne de précaution et une augmentation du pouvoir d'achat des nouvelles classes consommatrices des économies en développement, renforçant ainsi les marchés nationaux.

Contrairement aux idées reçues, les mesures de protection sociale de base, comme celles prévues par le socle, peuvent être financées par une part relativement modeste du revenu national, même dans les pays sous contrainte financière forte. (...) Non seulement tout socle de protection sociale efficace et répondant aux spécificités d'un pays est financièrement abordable, mais à long terme, parce qu'il accroît la productivité de la force de travail, la résilience de la société et la stabilité du processus politique, il finit même par s'autofinancer.

Le rapport montre que la mise en œuvre de socles de protection sociale définis au niveau national, tout en étant faisable, n'est pas nécessairement facile. La volonté politique, un espace fiscal et des institutions efficaces sont les conditions indispensables à sa réussite. Des stratégies claires visant à minimiser les risques doivent être mises en place pour garantir la prestation effective d'aides et de services, dans le cadre de règles de gouvernance adéquates et en respectant la viabilité fiscale, et ce au sein d'un environnement favorisant l'emploi décent et la formation d'entreprises durables.

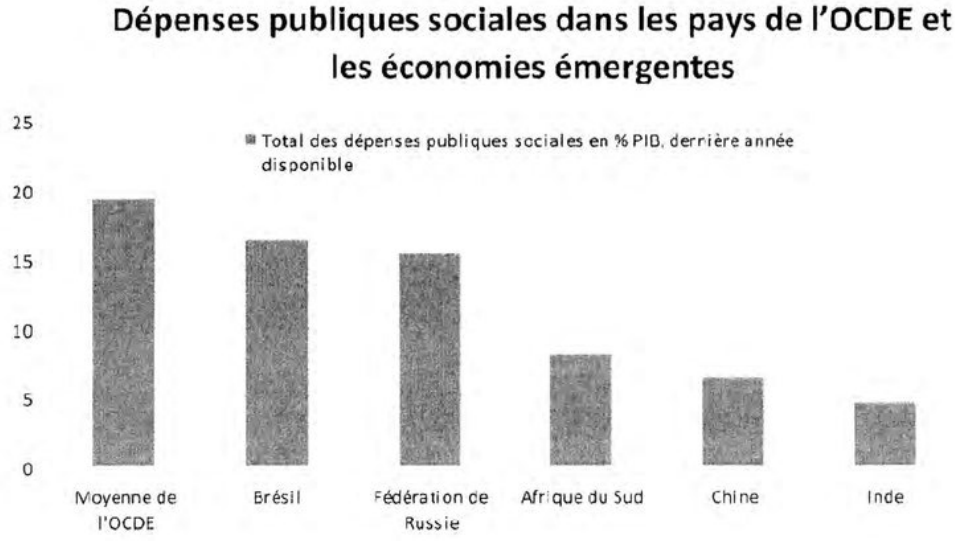
Source : Rapport du groupe consultatif présidé par Michelle Bachelet, mis en place par le BIT avec la collaboration de l'OMS, « Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive », 2011

**Document 2 : Un socle français ?**

En France, la mise en œuvre d'une protection universelle, soulève les objections néolibérales invoquant des coûts mathématiques de plusieurs milliards d'euros « à ajouter au trou de la sécu ». Cette position installe en écho le doute des partenaires sociaux face à ce projet : s'il est validé par le G20, un tel socle minimal n'entame-t-il pas un processus de désengagement de la protection sociale publique vers une privatisation ? En réalité, il faut défendre l'idée que ce socle est une base qui peut et doit porter des étages complémentaires. Beaucoup de Français pensent par ailleurs que leur sécurité sociale les place largement au-dessus de la nécessité d'un tel socle. Il suffit pour les éclairer de mettre en évidence comment une partie de la population française âgée de dix-huit à vingt-cinq ans, peut se trouver sans revenu (d'où l'importance de l'élargissement de l'accès au RSA) ou d'observer comment, en matière de santé, une proportion croissante de la population renonce aux soins pour des raisons financières. L'accès universel aux soins est encore à conquérir. Enfin, un regard critique et prospectif sur le système français lui-même, permettrait d'améliorer son efficacité en utilisant une partie non négligeable des dizaines de milliards collectés pour son financement qui reste sans impact – ou même génératrice de coûts pour l'amélioration de la santé et la réponse aux vrais besoins.
La réflexion sur le socle de protection sociale, l'universalisation, l'accès de tous aux soins est fondamentalement une réflexion sur l'efficacité, l'équité et l'organisation du système de protection sociale. Pour en convaincre les chefs d'états qui se réuniront au G20, les opinions publiques ont un rôle majeur à jouer. L'un des enjeux de ces prochains mois sera de démontrer que cette idée de socle n'est pas seulement une idée généreuse mais qu'elle est essentielle à la vie de nos environnements proches et la condition d'un avenir durable, parce que solidaire, du monde.

Source : Martin Hirsch, Revue de la mutualité interprofessionnelle, avril 2011

**Document 3 : Les dépenses sociales dans le monde**




Source : OCDE (2012), « Toujours plus d'inégalité : pourquoi les écarts de revenus se creusent »



**Tournez la page S.V.P.**

**Document 4 : Des difficultés de la mise en place du Socle de protection sociale ?**

**Quels sont les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du Socle de protection sociale (SPS) ?**

La mise en œuvre d'un Socle de protection sociale est un processus majeur et complexe, qui nécessite une volonté politique forte s'inscrivant dans la durée, ainsi qu'un dialogue social approfondi susceptible de faire émerger un réel consensus national et une vision partagée sur l'évolution à long terme de la société. La méthode du dialogue social promue par l'OIT apparaît comme une dimension essentielle du processus de construction d'un socle durable de protection sociale.

Les obstacles sont nombreux. Ils sont d'ordre politique, car il s'agit de rendre explicites des choix difficiles en matière d'espace budgétaire et d'arbitrages au niveau des finances publiques ; d'ordre financier, car il faut assurer un financement durable du SPS ; d'ordre juridique, car nous devons asseoir le SPS sur des garanties légales ; et d'ordre technique pour la conception de mécanismes efficaces de mise en œuvre à grande échelle, sans oublier le renforcement nécessaire des ressources humaines…

**Pour l'OIT, comment permettre concrètement que la protection sociale aille de pair avec le développement économique ?**

Des études récentes, en particulier du professeur et prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz, de la *London School of Economics* et de l'IPEA (Institut de recherche économique appliquée) au Brésil, ont un impact positif concernant la protection sociale et en particulier le Socle de protection sociale sur la productivité, la croissance économique et la résilience. La réduction de la pauvreté et des inégalités ne doit donc plus être considérée comme un coût mais plutôt comme un investissement rentable.

Le SPS est un instrument conçu pour apporter plus de cohérence et d'efficience dans les dépenses sociales, mais aussi des articulations actives entre la protection sociale et les politiques d'emploi. Le SPS contribue à l'insertion sociale durable des exclus, mais aussi à leur insertion professionnelle, en particulier en améliorant l'employabilité des travailleurs. Dans le cadre de la mondialisation, le SPS peut aussi contribuer à réduire les grands déséquilibres macroéconomiques actuels et ainsi participer à une consolidation des fondamentaux sur lesquels pourrait s'asseoir une croissance durable riche en création d'emplois. (…)

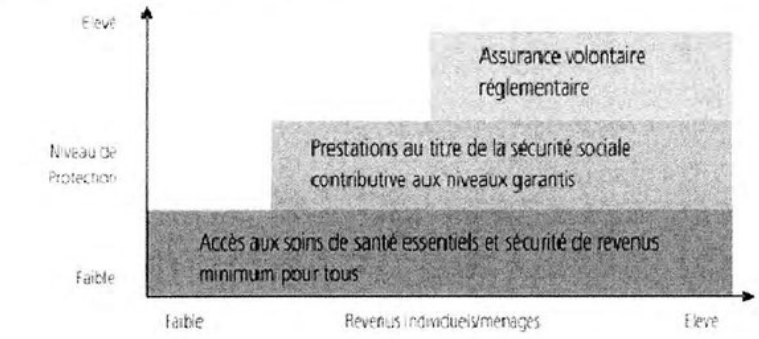
**Comment serait financé le Socle de protection sociale ?**

Le Socle de protection sociale ne doit exclure personne, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables. Son financement doit donc être solidaire et mettre en œuvre des mécanismes redistributifs, soit par de la progressivité au sein des mécanismes d'assurance sociale, soit plus généralement à travers l'impôt. Le financement durable du SPS nécessite donc d'établir de façon explicite un espace budgétaire stable et suffisant. Le Bureau international du travail pense qu'il est possible d'initier un SPS pour un coût compris entre 3 % et 5 % du PIB.

Source : Christian Jacquier, Département de la Sécurité sociale du BIT, CFDT, 2011

**Document 5 : L'escalier de la sécurité sociale**

Figure 1 L'escalier de la sécurité sociale




Source: ILO (2011, à paraître)

Source : Organisation internationale du travail, 2012

## SECONDE PARTIE : REFLEXION ARGUMENTEE

**Sujet : La protection sociale est-elle un amortisseur des effets de la crise économique contemporaine?**



**Tournez la page S.V.P.**

## DROIT (50% de la note globale)

### PREMIERE PARTIE : MISE EN SITUATION JURIDIQUE

#### Cas Conserveries La Sardine Bretonne

Le 1er janvier 2014, René Capitant, 35 ans, prendra les commandes de La Sardine Bretonne, la conserverie de produits de la mer née à proximité de Lannion dans les Côtes d'Armor. Une passation de pouvoir prévue « depuis 2007 » avec son père, Henri Capitant, « petit-fils du fondateur », comme le rappelle cette formule qui figure sur de nombreux documents de la maison, pour bien souligner combien la continuité est une constante de cette entreprise née en 1928. Depuis une vingtaine d'années, dans un contexte économique difficile, La Conserverie La Sardine Bretonne (CSB) a non seulement défendu ses parts de marché, mais s'est imposée comme un distributeur incontournable, situé entre l'épicerie fine et le magasin d'usine.

La CSB a « conservé » ses techniques de production : un effectif essentiellement féminin place une à une les sardines fraîchement pêchées dans les boîtes. Au rez-de-chaussée, entre les mains des « sardinières », l'arête centrale des maquereaux continue d'être ôtée en un tour de main sous la dextérité de leurs ciseaux. « C'est une des raisons de la qualité de nos produits », précise Jean Domat, responsable de la production « Et si, un lundi matin, nous n'avons pas de poisson parce que les bateaux ne sont pas rentrés, j'appelle les équipes pour leur dire de ne venir que l'après-midi. » Mais le respect de la tradition n'exclut pas le recours à la modernité : la conserverie utilise en effet un nouveau type de boîte de conserve (baptisées « CSB X11»), créé au sein de l'entreprise, qui évite l'utilisation de bisphénol A, potentiellement dangereux pour la santé, et améliore les qualités gustatives des produits.

Le premier magasin de vente directe a ouvert ses portes en 1967, à Lannion, à côté de l'usine. Aujourd'hui, l'enseigne compte 38 magasins, principalement implantés sur la côte atlantique. La clientèle de vacanciers, venus de la région parisienne, a encouragé le développement de la vente à distance, qui représente aujourd'hui 40 % du chiffre d'affaires. La société a commencé à utiliser ce canal en 1987.

La Direction de la CSB vous demande d'étudier certains dossiers délicats et de donner un avis motivé et synthétique sur les difficultés juridiques qu'ils soulèvent…

**Questions:**

**1.** La direction de la CSB a très vite pris conscience des enjeux financiers liés à l'invention de la nouvelle boîte de conserve. Mais l'un des techniciens de l'entreprise, M. Bernard Lépine, revendique la paternité de cette découverte. Personne ne conteste son rôle déterminant dans la mise au point de la CSB X11. Mais M. Lépine prétend être propriétaire de l'invention : alors que le service auquel il appartient travaille sur l'amélioration de l'hygiène et le traitement des déchets organiques, il a réalisé ses propres recherches dans le laboratoire de l'entreprise, à l'insu de ses supérieurs.

**L'invention appartient-elle à M. Lépine ou à la CSB ?**
**Comment protéger l'entreprise contre des concurrents qui chercheraient à profiter indûment de la découverte de la nouvelle boîte de conserve ?**

**2.** Pour maintenir les qualités gustatives de sa production, la CSB ne congèle jamais ses approvisionnements en produits de la mer, qui dépendent des aléas de la pêche. Les produits doivent donc être conditionnés le jour même de leur arrivée dans l'usine. De ce fait, la charge de travail des ouvrières est très variable d'un jour à l'autre. La direction de la CSB s'interroge sur les contraintes juridiques qu'elle doit respecter en matière de durée du travail.

**Lorsque la marée est abondante, la direction de la CSB peut-elle demander aux ouvrières de travailler plus de 10 heures au cours d'une journée ?**
**En pleine saison de pêche à la sardine, est-il possible d'imposer aux salariés des semaines de plus de 45 heures de travail ?**

**3.** Un litige oppose la CSB à l'association de Promotion du Finistère : pour son congrès annuel, cette association avait passé par Internet une commande à la CSB. Mais suite à un quiproquo lors de l'enregistrement de la commande, les produits n'ont été livrés qu'après le congrès ! L'association évalue son préjudice à 3500 euros.

**La direction de la CSB aimerait savoir quel serait le tribunal compétent pour connaître de ce litige.**
**En cas de condamnation de la CSB, cette dernière disposerait-elle de voies de recours ?**

## SECONDE PARTIE : VEILLE JURIDIQUE

**« Quelles sont les principales obligations d'information qui pèsent sur les entreprises ? »**

Vous répondrez à cette question dans un bref développement en vous appuyant notamment sur votre activité de veille juridique.

# Travailler les chapitres de ce sujet

Prepa Help suit le programme d'ECT chapitre par chapitre : cours détaillé, méthodes, pièges, exercices et problèmes corrigés pas à pas, tirés des concours. L'essai gratuit donne accès aux chapitres offerts de ta filière, sans carte bancaire.

## Ouvrir l'essai gratuit

Scanne le code ou clique sur le bouton.

**prepahelp.com/#essai**

Une question sur le concours ou sur ta filière : **écrire sur WhatsApp**

Les autres années et épreuves : prepahelp.com/annales/bce/ect